



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
GENERALE

TD/B/NGO/LIST/2/Add.1  
8 juin 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

LISTE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES PARTICIPANT  
AUX ACTIVITES DE LA CNUCED

Additif

1. A sa seizième réunion directive, le 16 février 1998, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les demandes de désignation aux fins de l'article 77 de son règlement intérieur présentées par deux organisations non gouvernementales.

2. Les deux organisations suivantes doivent donc être ajoutées à la liste des ONG participant aux travaux de la CNUCED (TD/B/NGO/LIST/2) :

| <u>Catégorie générale</u> |  |                                | <u>Session ou réunion du Conseil à laquelle l'organisation a été désignée</u> |
|---------------------------|--|--------------------------------|---|
| ISGN                      | International South Group Network                            |                                | Seizième réunion directive  |
| <u>Catégorie spéciale</u> |  | <u>Classement</u> <sup>1</sup> | <u>Session ou réunion du Conseil à laquelle l'organisation a été désignée</u> |
| ICTSD                     | Centre international de commerce et de développement durable | C1                             | Seizième réunion directive  |

1/ Classement : Les ONG de la catégorie spéciale peuvent participer aux sessions du Conseil du commerce et du développement, ainsi qu'à celles des commissions et de leurs organes subsidiaires indiqués dans la colonne "Classement". C1 : Commission du commerce des biens et services, et des produits de base; C2 : Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; C3 : Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

3. A la même réunion, le Conseil a noté que la Baltic Exchange, organisation non gouvernementale qu'il avait classée dans la catégorie spéciale à la première partie de sa trente-neuvième session, avait demandé à être rayée de la liste visée à l'article 77 du règlement intérieur, les travaux de la CNUCED n'ayant plus de rapport direct avec les siens.

4. En conséquence, le nombre d'organisations non gouvernementales inscrites sur la liste s'élève à présent à 177, dont 95 dans la Catégorie générale et 82 dans la Catégorie spéciale. Dix ONG nationales sont inscrites au Registre.

-----